

La RTBF, service public ?

On est en droit de s'indigner que la RTBF trouve des moyens considérables pour lancer ou poursuivre des programmes de divertissement choyés par des créneaux horaires à grande audience sur les deux chaînes amirales.

■ Le cas de l'éducation est malheureusement exemplaire. Cette mission de la RTBF a été simplement zappée par sa direction. Elle oublie que l'impôt des citoyens contribue pour 80 % à son budget !

COLLECTIF DU MONDE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Voir la liste ci-dessous

Rétroactes : l'année 2012 était l'année d'élaboration d'un nouveau contrat de gestion de la RTBF. Soit un texte stipulant les obligations du service public de l'audiovisuel pour la période 2013-2017. Tout au long de l'année, des citoyens, des associations, les mondes culturel et politique ont multiplié les propositions, recommandations et revendications pour que le service public soit davantage fidèle à ses missions... de service public.

L'éducation est l'une de ces missions. Tout le monde s'accorde même à proclamer qu'il s'agit de "la priorité des priorités" (relisez les programmes électoraux). Or, à la RTBF, les questions d'éducation n'avaient jamais eu droit à un traitement fouillé dans des magazines réguliers. Dès lors rien d'étonnant de voir 150 personnalités signer en mai 2012 un appel : "RTBF : place à l'éducation, svp !" ⁽¹⁾. Issus des univers académiques, culturels, associatifs, de l'école, de la petite enfance, des mouvements de jeunesse,... ils demandaient que le contrat de gestion introduise une nouvelle obligation : "tant en radio qu'en TV, la programmation de magazines réguliers consacrés aux questions d'éducation (au sens large), à des heures de grande écoute, sur la Une en TV, sur La Première et Vivacité en radio".

Accueil glacial de la part de la hiérarchie de la RTBF, réactions diverses du monde politique. Rien de très prometteur. Multiplication des rencontres, plaidoyers et courriers. Tous azimuts. Enfin, heureuse surprise, fin décem-

bre 2012, l'article 28.3 du nouveau contrat prévoit : "à partir de 2014, un programme télévisé, diffusé aux heures de grande écoute, au moins dix fois par an... visant à décrypter et analyser les grandes questions de société et d'éducation". Des émissions de service public !

2013-2014

Les naïfs imaginaient que le directeur de la télévision allait lancer un appel à projets et mettre une de ses meilleures équipes au travail. En fait, il faudra attendre plus d'un an (mai 2014) pour qu'une "commande" soit adressée à une équipe. Sans moyens et dans des délais très courts (programmer 10 émissions entre septembre et décembre 2014). Une commande qui ne devait pas s'attacher au cœur de l'article 28.3 ("décrypter et analyser") puisqu'elle déboucha sur l'émission "Voisins, voisins" (sur La Trois). Un projet certes pertinent et présenté à juste titre dans la conférence de presse de rentrée comme le "magazine des quartiers" !

Rien à voir donc avec l'appel de 2012 et les attentes du monde éducatif. Même si on peut se réjouir que des vidéos réalisées par des associations et illustrant des initiatives intéressantes soient reprises par La Trois. Mais, dans le

même temps, on est en droit de s'indigner que la RTBF trouve des moyens considérables pour lancer ou poursuivre des programmes de divertissement choyés par des créneaux horaires à grande audience sur les deux chaînes amirales ("Duels en cuisine", "69 minutes sans chichis", les télécrochets et autre "C'est du belge", par exemple)... et rien pour l'éducation ! Nous devrions aussi évoquer les coûts liés à des gros

contrats sportifs passés avec des organismes plus que douteux (voir la Fifa et le Qatar) ou avec des maffieux avérés du style Ecclestone (la Formule 1) condamné récemment pour corruption. Tout et n'importe qui, mais pas l'éducation.

Service public ?

Si nous revenons sur ce dossier, c'est parce qu'il est révélateur, à plus d'un titre, du fonctionnement de la RTBF, de la dilution de ses missions de service public et de la résistance aux demandes des citoyens soucieux de voir ces mis-

sions remplies et respectées. On devrait aussi évoquer d'autres dossiers comme la présence d'une publicité toujours plus prégnante, les interruptions des films et documentaires par des inserts pub, l'autorisation de la pub pour les médicaments de comptoirs,...

Au nom de sa sacro-sainte indépendance, la hiérarchie de la RTBF refuse d'appliquer certaines obligations fixées par son pouvoir de tutelle et subsidiant. Elle semble oublier que c'est l'impôt des citoyens qui contribue pour près de 80 % à son budget ! Parmi les citoyens,

très nombreux sont les parents, grands-parents, enseignants, animateurs qui attendent des émissions traitant tant des grands enjeux éducatifs que des questions qui les préoccupent au quotidien comme l'éducation à la santé, au vivre ensemble, à la sexualité, à la consommation, à l'interculturalité, à la solidarité,... Ou encore, quelles attitudes adopter face aux assuétudes, aux TIC, aux discriminations, aux jeux et sports violents,... ? Que de passionnantes émissions en perspective pour présenter des expériences novatrices qui tentent de répondre à l'objectif d'éduquer de jeunes citoyens, acteurs, responsables et créatifs.

Nous en appelons donc au respect des citoyens et à la fidélité aux missions de service public. Au respect du

contrat passé avec le gouvernement qui est très clair : "décrypter et analyser". Il y a des commissaires du gouvernement au CA de la RTBF. Il y a 13 administrateurs. Il y a des parlementaires en charge des médias. Il y a le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). A eux de faire respecter le contrat.

A nous citoyens, de nous organiser, de nous exprimer, de solliciter nos représentants politiques pour mettre un terme aux dérives qui nous privent d'un outil de service public que nous finançons tous... pas pour qu'il investisse massivement dans des divertissements en tous genres et néglige des questions cruciales en démocratie.

→ (1) "La Libre", 12 mai 2012

→ Philippe Béague, Patrick Binot (directeur

général Ligue des familles), Jacques Cornet (Helmo, Liège), Marcel Crahay (ULg et Genève), Bernard Dehvaux (UCL), Noëlle De Smet (Changements pour l'égalité-CGé), Sabine de Ville (présidente Culture et Démocratie), Vincent Dupriez (UCL), Vincent Engel (écrivain), Bernard Hennebert (Consoloisirs), Nico Hirtt (Appel pour une école démocratique -APEED), Patrick Hullebroeck (Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente-LEEP), Armel Job (écrivain), Jean-Pierre Kerckhofs (APEED), Henry Landroit (Education populaire), Hélène Lenoir (présidente CGé), Jacques Liesenborghs, Luc Malghem (Centre Librex), Véronique Marissal (Ecoles de devoirs), Anne Morelli (ULB), Danielle Mouraux (sociologue), Roland Perceval (président LEEP), Bernard Rey (ULB), Rudy Wattiez (HE Vinci- ENCBW), Vincent Wertz (UCL)

■ Que la RTBF arrête de couper par de la pub sa diffusion des films et documentaires. Problème d'argent ? Et si comme économie, elle diminuait ses émissions de divertissement ?

La majorité précédente PS-CDH-Ecolo a opté, en décembre 2009, pour un avenant au contrat de gestion de la RTBF qui autorisait notamment la coupure publicitaire des films en télévision de façon temporaire, jusqu'au 31 décembre 2012 (date de la fin du contrat de gestion alors en cours).

La raison invoquée à l'époque n'était sans doute qu'un prétexte fallacieux : à savoir les restrictions budgétaires conséquentes au développement de la crise économique qui sont "la raison impérieuse de ces décisions prises en urgence".

En effet, au même moment, la même majorité décidait de créer une troisième chaîne de télévision publique dans ce territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles grand comme un mouchoir de poche, ce qui ne constitue nullement, comme on s'en doute, une autre forme d'économie !

Ces coupures dans les films, dont de nombreux documentaires, irritent énormément les usagers de la RTBF, à tel point que le gouvernement et la RTBF n'ont pas osé considérer comme définitivement acquise cette mesure dans le texte du contrat de ges-

tion 2013-2017.

Ils y ont, en effet, gravé dans le marbre : "Les coupures publicitaires seront interdites dans les films à partir de 2015, sous réserve que la situation budgétaire le permette à ce moment."

Les nouvelles évolutions financières annoncées en octobre 2014 parlent du retour possible du placement de produits, de l'arrêt de l'émission "Cinquante degrés Nord", etc. Et jamais, il n'y est fait mention de la prolongation dès 2015 des coupures de films. A moins qu'il ne s'agisse d'une turpitude (la liste des évolutions annoncées n'est pas exhaustive et, en la taisant, on tente de faire passer en douce une éventuelle prolongation de cette mesure qui irrite tant) !

Ces coupures non seulement mutilent la conception même de la nature du service public pour nombre de téléspectateurs mais elles avilissent les travaux de nos créateurs puisqu'elles transforment leurs films ou documentaires en produits cinématographiques saucissonnés par des publicités dont les thématiques sont bien souvent, de surplus, en opposition complète au niveau du sens des œuvres qu'elles charcutent.

OK pour des pauses, toilettes ou frigos avant ou

après (et encore !), mais pas pendant la diffusion des films à la RTBF !

Soyons responsables. Il existe des alternatives financières.

Par exemple, les seules économies que l'on ne fait pas à la RTBF, c'est diminuer le nombre d'émissions de divertissement.

Il en faut bien entendu, mais pas autant.

Il faut savoir que, depuis que Jean-Paul Philippot a été nommé administrateur général, les prime times, consacrés au divertissement vers 20h20 sur La Une, sont passés d'une fréquence de 2 à 5 jours par semaine.

UN COLLECTIF DE 150 TÉLÉSPECTATEURS

Dont Baumerder Joëlle, Carez Christian, De Boeck Marianne, Duculot Pierre, Hirtt Nico, Kanar, Kaufer Irène, Lansman Emile, Lempereur Françoise, Lethem Roland, Malghem Luc, Majérus Pascal, Majoros Karim, Nicaise Betty, Noël Serge, Noirret Michel, Octave Jean-François, Olivier Richard, Pecher Eric, Wajnberg Alexandre,...